

Comment régler vos factures d'eau en espèces ?

Rendez-vous à



**EAU DU BASSIN
RENNAIS**
SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE

**Ce service
gratuit vous
simplifie
la vie !**



C'est simple avec le service EFICASH :

- Rendez-vous dans votre agence de La Banque Postale la plus proche de chez vous, muni(e) de votre facture sans détacher le TIP-SEPA.
- Remettez au guichetier votre facture sur laquelle figure un code barre. Ce code barre dispose de toutes les informations permettant le règlement de la facture (montant, numéro d'émetteur, compte à créditer, référence de l'opération).
- La Banque Postale scanne le code barre sur votre facture et vous demande votre règlement en espèces.
- **Votre paiement est automatiquement transmis à la SPL Eau du Bassin Rennais.**
- **Un reçu vous sera remis pour attester de votre paiement.**

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter au **02 23 22 00 00**.

**Avec la SPL Eau du Bassin Rennais,
choisissez le mode de paiement qui vous plaît :**

- En espèces à La Banque Postale
- Prélèvement automatique
- Mensualisation
- TIP
- Chèque
- Télépaiement

Obtenez toutes les informations concernant votre abonnement et le règlement de vos factures dans la rubrique « votre espace abonné » de notre site internet **www.eaudubassinrennais.fr**

**15, rue du Doyen Denis Leroy
35000 Rennes**